



CANTON DE CHAMPLAIN
PROCÈS VERBAL - RÉUNION PUBLIQUE

le 11 juin 2020

Participation par voie électronique

MEMBRES PRÉSENTS: Normand Riopel, maire
Peter Barton, conseiller
Troy Carkner, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
André Roy, conseiller
Michel Lalonde, conseiller
Violaine Tittley, conseillère
Sarah Bigelow, conseillère
Gérard Miner, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale
Alison Collard, greffière
Kevin Tessier, trésorier
James McMahon, directeur des travaux publics
Lisa Burroughs, directrice des parcs et loisirs
Jennifer Laforest, urbaniste senior
Jennifer Drury, directrice des Services de garde
Jacques Gauthier, officier en chef de la construction
Michel Martin, chef pompier, district 1
Richard Sincennes, chef pompier, district 2

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H

Ouverture de la séance à 19 h 15.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Aucun conflit noté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2020-225

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Sarah Bigelow

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion publique du 11 juin 2020.

ADOPTÉ

MODIFICATION PROPOSÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - Z-06-2020 - WILSON

L'urbaniste senior a présenté la modification proposée au règlement de zonage soumis par Ian et Susan Wilson.

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain entre 66 et 70 rue Pendleton sur le Lot de Parc R, Plan 35 portant le numéro de roll

0209.010.001.07200, dans l'ancien village de Vankleek Hill, maintenant dans le canton de Champlain. Le site en question est désigné 'secteur des politiques urbaines' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell. Le site en question est aussi désigné 'secteur de politique résidentielle à faible densité' au Plan officiel des aires urbaines du canton de Champlain.

La modification au règlement de zonage prépose de changer la catégorie de zonage pour une partie du terrain située entre 66 et 70 rue Pendleton de «Zone résidentielle un» (R1), à «zone d'exception spéciale résidentielle deux » (R2-11) afin de permettre le développement de maisons jumelées. La zone d'exception spéciale est nécessaire pour permettre la réduction de la façade du terrain de 20 m à 19,26 m.

Il n'y a eu aucune question de la part du Conseil. Aucune question ni commentaire n'a été reçu de la part du public avant la réunion.

MODIFICATION PROPOSÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - Z-07-2020 - OVERVEST

L'urbaniste senior a présenté la modification proposée au règlement de zonage soumis par Kenneth Overvest.

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain situé à 1800 chemin Ritchance, Plan M100 partie du 152, portant le numéro de roll 0209.007.001.15900, dans l'ancien canton de Longueuil, maintenant dans le canton de Champlain. Le site en question est désigné 'Secteur des politiques agricoles' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La modification au règlement de zonage prépose de changer la catégorie de zonage pour une partie du terrain située à 1800 chemin Ritchance de «zone agriculture avec réserve d'agrégats » (A-ar), à «zone agricole avec exception spéciale» (A-35). Le changement au règlement de zonage est requis afin d'enlever la désignation de réserve d'agrégats et de permettre un nouveau bâtiment pour usage agricole sur la propriété.

Il n'y a eu aucune question de la part du Conseil. Aucune question ni commentaire n'a été reçu de la part du public avant la réunion.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquent, il fut

Résolution 2020-226

Proposé par: Michel Lalonde

Appuyé par: Violaine Tittley

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion publique du 11 juin 2020 soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion publique a été ajournée à 19 h 31.

NORMAND RIOPEL, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE